

Prilly, le 21 janvier 2025

Le budget 2.0 de la Ville de Prilly sera présenté le 24 février prochain

Suite au refus du budget 2025 par le Conseil communal, la Municipalité a diligemment remis l'ouvrage sur le métier. La seconde version sera soumise à l'acceptation du Conseil communal le 24 février prochain.

Après un travail conséquent, elle présente cette deuxième mouture avec un déficit de CHF 4,458 mios, en diminution de 24,8% avec le budget présenté en décembre. Cette version corrigée dans sa structure uniquement, ne revoit en aucun cas les prestations à la baisse.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Les amendements acceptés le 9 décembre ont été intégrés
- La Municipalité a revu la compensation du renchérissement à la baisse en l'adaptant à l'inflation du moment
- Le résultat de ce budget 2.0 fait apparaître une courte marge d'autofinancement positive, ce qui permet d'assumer les charges ménages courants sans recours à l'emprunt
- Certaines dépenses et autres revenus ont été précisés, avec de nombreuses informations complémentaires portées à sa connaissance bien après l'établissement du premier budget

En rappelant qu'un budget dépend d'un ensemble de multiples variables sur lesquelles la Municipalité n'a pas toujours prise.

Au vu de la planification financière à 5 ans établie avec l'expertise de l'UCV, la Municipalité réaffirme sa confiance en l'avenir. Elle est néanmoins consciente qu'elle devra faire preuve de cohérence et prudence dans l'important développement du territoire communal dans ces 3 à 5 prochaines années, ceci avant d'en récolter les fruits.

Informations complémentaires :

Monsieur Alain Gillieron – Syndic

0216227219

alain.gillieron@prilly.ch